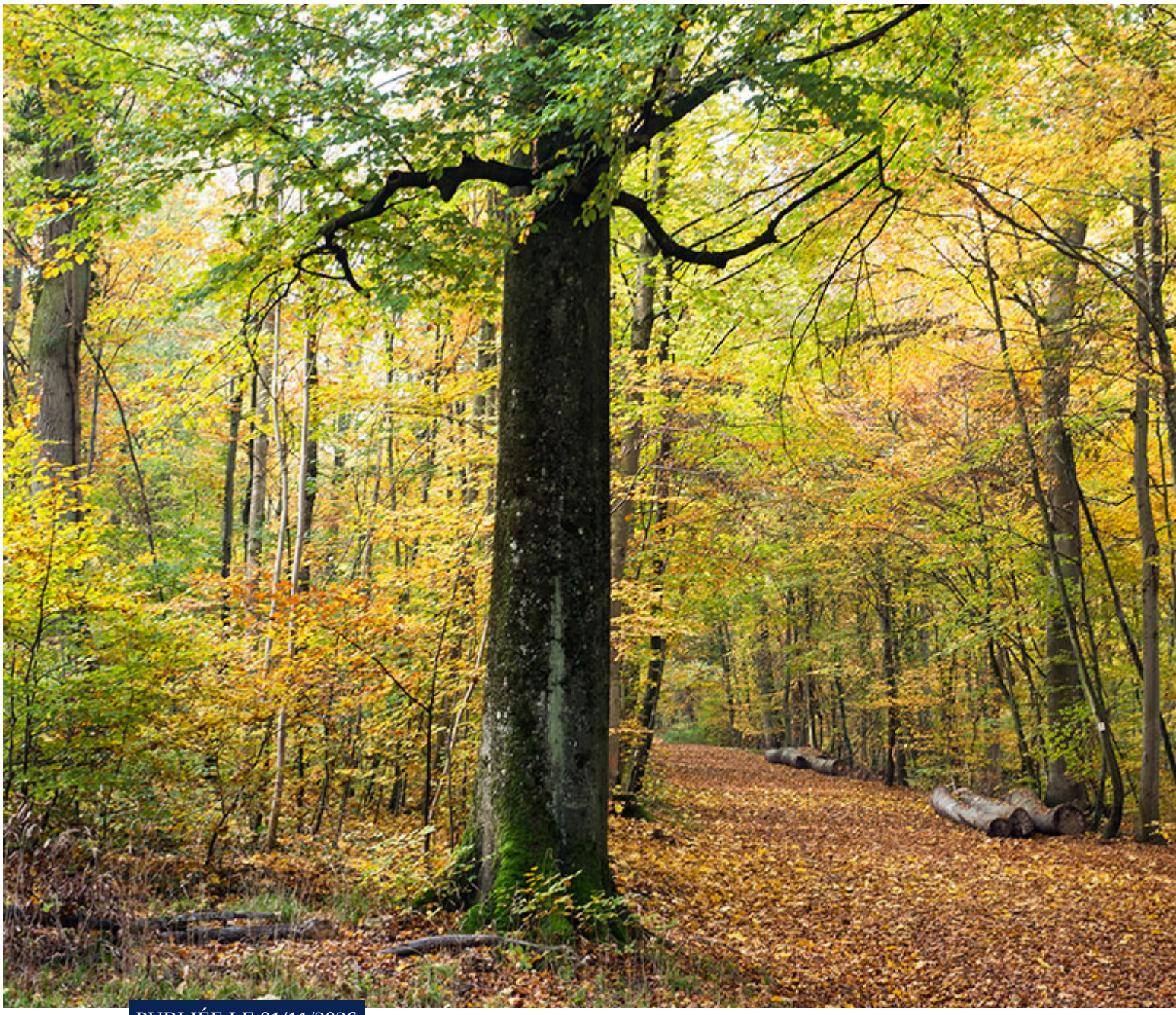
Plan national pour la forêt et le bois 2027-2036 : le CESE a lancé ses travaux



TRAVAUX PUBLIÉE LE 01/11/2026

Saisine liée : PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS 2027-2036 (PNFB)

Formation de travail liée : COMMISSION ENVIRONNEMENT

La forêt a été très médiatisée cet été avec près de 100 000 hectares (ha) incendiés et des arbres ayant souffert de la sécheresse. Faut-il voir sa destruction pour mieux la protéger et en reconnaitre le rôle essentiel ? Le gouvernement prépare pour la prochaine décennie le nouveau Plan national de la forêt et du bois (PNFB), qui sera rendu public en janvier 2027. C'est pourquoi le CESE s'est saisi du sujet afin d'apporter les propositions de la société civile réunies dans une déclaration qu'il présentera à la séance

plénière du 9 décembre.

Une ressource essentielle à davantage protéger

Des forêts fragilisées face à des risques croissants

La sécheresse des arbres dans certaines régions comme les Vosges, les incendies en Aquitaine et dans l'Aude ont particulièrement impacté la forêt française cet été. Et si ces épisodes accentués et multipliés avec le changement climatique nous alertaient en réalité sur la mauvaise santé de nos massifs forestiers ? : diminution de peuplements forestiers, parasites, insectes ravageurs… Le constat est clair selon les chiffres de l'Office national des forêts (ONF) :

> **plus de 300 000 hectares** de forêts publiques en France ont subi un taux de mortalité inédit depuis 2018, soit l'équivalent de 30 fois la superficie de Paris.

Les conséquences sont déjà mesurables : la capacité de stockage du carbone a été divisée par deux en dix ans, la mortalité des arbres augmentant, la moitié de la forêt française pourrait d'ici 50 ans avoir changé d'apparence, et ce dans toutes les régions. L'épicéa semble particulièrement vulnérable mais c'est aussi le sapin, le pin sylvestre, le frêne ou le hêtre. Beaucoup d'essences de notre forêt se révèlent être de moins en moins adaptées à leur lieux actuels d'implantation. Ainsi, dans les futaies de chênes de l'Allier, 15 à 20 % des arbres meurent avant maturité à cause du réchauffement climatique. Comment les adapter ? Au-delà de la regénération naturelle, faut-il remplacer ces essences, et si oui par lesquelles pour créer une forêt mosaïque ?

Un atout économique, social et environnemental

Aujourd'hui menacée, la forêt française s'est, pourtant depuis 300 ans, étendue pour couvrir aujourd'hui un peu moins d'**un tiers du territoire**. Avec **17,1 millions d'hectares** (Mha) dans l'Hexagone et 8,4 Mha en Outre-mer (principalement en Guyane), la forêt française est la quatrième forêt d'Europe après la Suède, la Finlande et l'Espagne.

Les forêts représentent un poumon vert permettant la régulation des grands cycles biogéochimiques (eau, air, carbone, sols, etc.) et constituent un écosystème à part entière avec des réservoirs et des refuges de biodiversité :

> **43 % des surfaces** du réseau Natura 2000 sont **forestières.** Ce réseau assure le maintient de leurs fonctionnalités écologiques conformément aux objectifs de protection fixés à l'échelle européenne.

Les forêts ont également une fonction économique réelle avec une filière de plus de **400 000 emplois directs** avec le bois d'oeuvre (construction, ameublement...), le bois d'industrie (aménagement, papeterie...), le bois énergie (bois de chauffage...).

Enfin, n'oublions pas son usage sensoriel non marchand. Les forêts accueillent chaque année en hexagone plus de **700 millions de visiteurs,** parmi lesquels des promeneurs occasionnels, des randonneurs, des sportifs...**,** proposant des espaces gratuits de loisirs, essentiels à l'équilibre et à la qualité de vie.

Si l'importance de la forêt est actée à ces multiples niveaux, comment renforcer la résilience de cet écosystème et gérer la forêt durablement ?

Vers un nouveau Plan national de la forêt et du bois (PNFB)

Qu'est-ce que le PNFB ?

En application de l’article L. 121-2-2 du code forestier, le programme national de la forêt et du bois (PNFB) fixe les orientations stratégiques nationales de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en Outre-mer, pour une période de dix ans. L'actuel PNFB arrivant à son terme fin 2026, le gouvernement planche sur la prochaine édition (2027-2036), qui sera rendu public en janvier 2027.

Comme à chaque terme de plan, l'évaluation est primordiale avant d'en établir un nouveau et afin d'y apporter des correctifs nourris du regards des experts scientifiques notamment, d'organiser la planification, de fixer les objectifs et les moyens associés de cette nouvelle politique publique à mettre en oeuvre.

C'est dans ce cadre que le CESE a souhaité porter la parole de la société civile par une Déclaration à l’élaboration du futur PNFB.

Le CESE et l'apport de la société civile

Le CESE veut contribuer au PNFB en partant d'une vision partagée de l’ensemble des acteurs de la filière bois-forêt et en traitant notamment les enjeux suivants :
- Passer d’une politique forestière pilotée par des données quantitatives de production à une politique visant à renforcer la résilience des forêts, éviter les mal adaptations, protéger et même restaurer les services écosystémiques, prévenir les conflits d’usages et sauvegarder les filières industrielles sur le territoire ;
- Mieux accompagner les propriétaires dans cette transition ;
- Territorialiser efficacement le PNFB notamment via les programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) ;
- Renforcer et équilibrer la gouvernance forestière (participation des citoyens et des territoires, évaluation, actualisation et ajustement du PNFB en continu, etc.) ;
- Traiter les enjeux spécifiques aux Outre-mer ;
- Prévenir et lutter efficacement contre les risques.

Pour traiter ces questions, le CESE va auditionner des représentants des services de l’État, des organisations professionnelles du secteur forêt-bois, des associations environnementales, dont FNE, WWF, Canopée, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

La commission Environnement avec la contribution de la commission Aménagement du territoire et de la commission Activités économiques du CESE remettra son travail au Bureau. Olivier Soulères (représentant de Association française des eaux et forêts -Afef- au sein du groupe Environnement et nature) et Nicolas Ribo (groupe CGT) co-rapporteurs présenteront la déclaration à la **séance plénière du 9 décembre 2026**.

© - copyright CESE - Novembre 2026